

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD12

présenté par
Mme Bono-Vandorme

ARTICLE 33

À la fin de l'alinéa 38, substituer au mot :

« faite »

le mot :

« formulée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.